

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique projet éolien de Mouchetune sur les communes de Saint-Georges-du Bois et Benon

**De :** Asso3D - Défense du val de Dronne et de la Double <defense.dronne.double@gmail.com>

**Date :** 19/12/2020 20:15

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous nous opposons au projet éolien de Mouchetune sur les communes de Saint-Georges-du Bois et Benon.

Nous appelons votre attention sur les points suivants :

1. Les gaz à effet de serre (GES) sont produits en France principalement par les transports, l'habitat, l'industrie et l'agriculture (86%) et très peu par la production d'électricité (6%).

Nous pensons donc que l'effort public doit s'orienter vers ces priorités sans calquer des schémas qui sont vrais à l'étranger et erronés en France. Le sujet des GES n'est donc pas un argument pour valider ce projet éolien. Nous notons par ailleurs que la diminution récente de 6% des GES liés à la production électrique résulte de la fermeture de centrales à charbon et non pas de la mise en service d'éoliennes.

La comparaison avec d'autres pays européens, dont l'Allemagne, est à cet égard éloquente (voir site <https://www.electricitymap.org/map>).

2. Les éoliennes (production intermittente) ne sont pas la solution pour remplacer le nucléaire.

3. Ce projet éolien est développé sans souci de répondre à un besoin local en électricité.

De plus, contrairement aux autres énergies renouvelables, l'électricité produite par ces éoliennes ne bénéficie pas aux populations riveraines : cette électricité est réinjectée dans le réseau national sans qu'elle puisse être attribuée aux riverains.

4. Nous nous interrogeons sur les aspects polluants d'un tel projet qui sont insuffisamment présentés dans l'étude d'impact : pollution visuelle de jour et surtout de nuit ; pollution due à la fabrication, au transport et à la construction ; pales en composites non recyclables ; fondations en béton armé laissées en grande partie après démantèlement ; utilisation de terres rares produites en Chine dans des conditions discutables.

5. L'impact des nuisances sonores et infrasonores est potentiellement fort. La réglementation applicable est celle des ICPE, donc des usines, généralement installées dans des zones industrielles (35dB). Cette réglementation en vigueur depuis 2011 est inadaptée au monde rural où le bruit résiduel est très bas : la norme de la santé publique (30 dB) y est bien mieux adaptée pour protéger la santé des personnes.

6. Ce projet est situé dans une zone déjà saturée d'éoliennes.

7. Contrairement à une idée répandue, la distance de protection des éoliennes aux habitations est réglementairement appréciée au regard de l'étude d'impact et non pas automatiquement de 500 mètres.

L'article L. 515-44 du code de l'environnement (ancien art. L. 553-1), modifié par la loi N° 2015-992 du 17 août 2015, est ainsi rédigé : « l'autorisation d'exploiter est subordonnée au respect d'une distance d'éloignement entre les

installations et les constructions à usage d'habitation, les immeubles habités et les zones destinées à l'habitation définies dans les documents d'urbanisme en vigueur à la date de publication de la même loi, appréciée au regard de l'étude d'impact prévue à l'article L. 122-1. Elle est au minimum fixée à 500 mètres. »

La ministre de la Transition écologique et solidaire l'a rappelé dans une réponse à une question parlementaire (Réponse ministérielle n° 27102 ; J.O. A.N. 16 juin 2020, p. 4261) : « Sur les distances minimales d'éloignement des éoliennes vis-à-vis des habitations, pour assurer la sécurité des riverains et limiter les nuisances des parcs (notamment les nuisances acoustiques et stroboscopiques), il est rappelé que l'implantation d'éoliennes est soumise à une distance d'éloignement minimale de 500 mètres. Pour chaque projet, cette distance d'éloignement est toutefois appréciée au cas par cas au regard de l'étude d'impacts et de l'étude de dangers. Le préfet peut exiger une distance d'éloignement supérieure à cette distance réglementaire minimale. »

La loi demande non pas de constater que les habitations sont à plus de 500 mètres des éoliennes mais une appréciation de la distance d'éloignement des habitations dans chaque cas. La commission d'enquête est tenue, pour appliquer la loi, de faire cette appréciation.

Éléments tirés de l'étude d'impact pour le projet de La Longe : la hauteur des éoliennes en bout de pale est de 200 mètres ; présence de nombreuses habitations (Tableau 127).

---

Dans le cas d'un aérogénérateur d'une hauteur de mât entre à 45 et 50 mètres, la distance d'éloignement  $L = 10 \times \text{hauteur du mât}$  (en mètres). Ce dispositif est prévu par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à déclaration. Il peut aider à apprécier la distance d'éloignement pour des installations soumises à autorisation, comme le projet de Mouchetune.

Apprécier la distance proportionnellement à la hauteur est une méthode logique et acceptable.

Si on retient le coefficient non pas 10 mais seulement 5, la distance est alors de 1000 mètres. Si la disposition des lieux ne permet pas cet éloignement, cela démontre un mauvais choix de l'emplacement du projet.

8. L'exploitant de la parcelle ZB 68 accueillant une éolienne est en désaccord avec le projet.

9. On ne peut pas développer les énergies renouvelables en négligeant la biodiversité. Or la zone choisie est située dans un couloir migratoire, à proximité immédiate d'une forêt avec de nombreuses zones naturelles répertoriées.

10. Soulignons enfin que l'acceptation sociale des éoliennes pose question : 165 associations de protection de l'environnement de 11 départements de la Nouvelle-Aquitaine s'opposent à la multiplication des éoliennes. Merci de verser au dossier leur alerte lancée par le document joint.

Le Président Emmanuel Macron a reconnu lui-même ce point le 14 janvier 2020 à Pau : « Le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays ; Il ne faut pas l'imposer d'en haut».

Nous vous remercions de prendre en compte ces considérations et d'émettre un

avis défavorable à ce projet.

Le bureau d'Asso3D - Défense du val de Dronne et de la Double

— Pièces jointes :

clip_image001.png	308 Ko
L-eolien-et-les-elus-NA-num.pdf	546 Ko



A photograph of a wind turbine with three blades against a clear blue sky. In the foreground, there are dark evergreen trees. A red rectangular sign is positioned in front of the turbine, containing white text.

CE QUE L'ON  
NE DIT PAS  
TOUJOURS  
AUX ÉLUS

## Ni pour le climat

Elle fait augmenter le CO<sub>2</sub> avec les centrales au gaz qui la remplacent quand il n'y a pas de vent. Plus d'éolian c'est donc plus d'énergie fossile avec le gaz et plus de CO<sub>2</sub>.

## Ni pour sortir du nucléaire

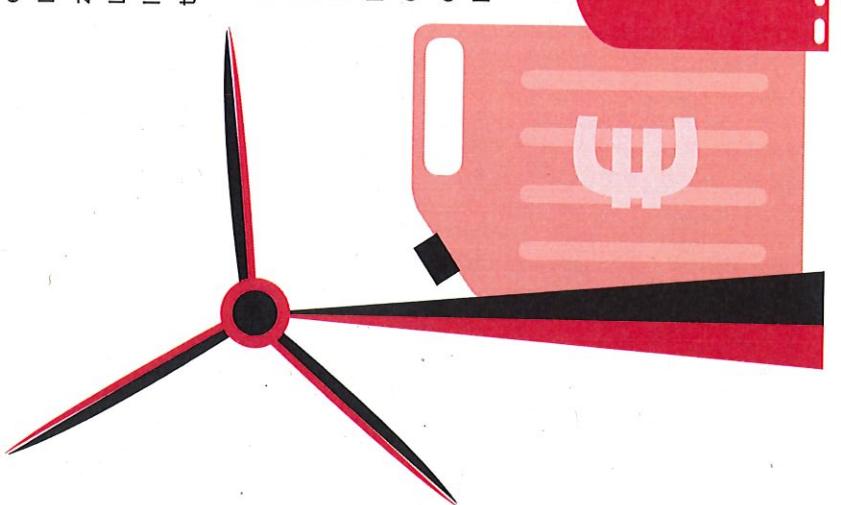
Aucune centrale nucléaire n'a été fermée et remplacée par l'éolian dans le monde. On ne peut pas substituer une énergie pilotable et puissante par une autre intermittente, aléatoire et diffuse.

## Ni pour l'économie

Avec l'éolian le déficit de la balance commerciale grandit. Nos subventions contribuent à financer une filière, des industries et des financiers étrangers. L'immobilier s'effondre dans les zones touchées par les éoliennes. Le tourisme est aussi impacté car l'éolian défigure les sites et les transforme en zones industrielles.

## Ni pour les finances publiques

L'Etat français subventionne largement la filière éolian. Ce sont déjà 120 Milliards d'Euros qui ont été engloutis pour 6% de la production d'électricité. Un gouffre pour les finances et une manne providentielle pour les promoteurs.



# L'énergie éolian ne sert à rien

La transition énergétique veut remplacer les énergies fossiles par les renouvelables afin de décarboner la production d'électricité. Mais en France, cette source d'énergie est déjà décarbonnée grâce au mixte hydro-électricité + nucléaire. D'ailleurs actuellement, la France émet dix fois moins de CO<sub>2</sub> que l'Allemagne. L'éolian avec ses nuisances, au contraire, vient dégrader une situation qui place encore notre pays déjà parmi les plus éco-responsables de la planète pour sa production électrique.

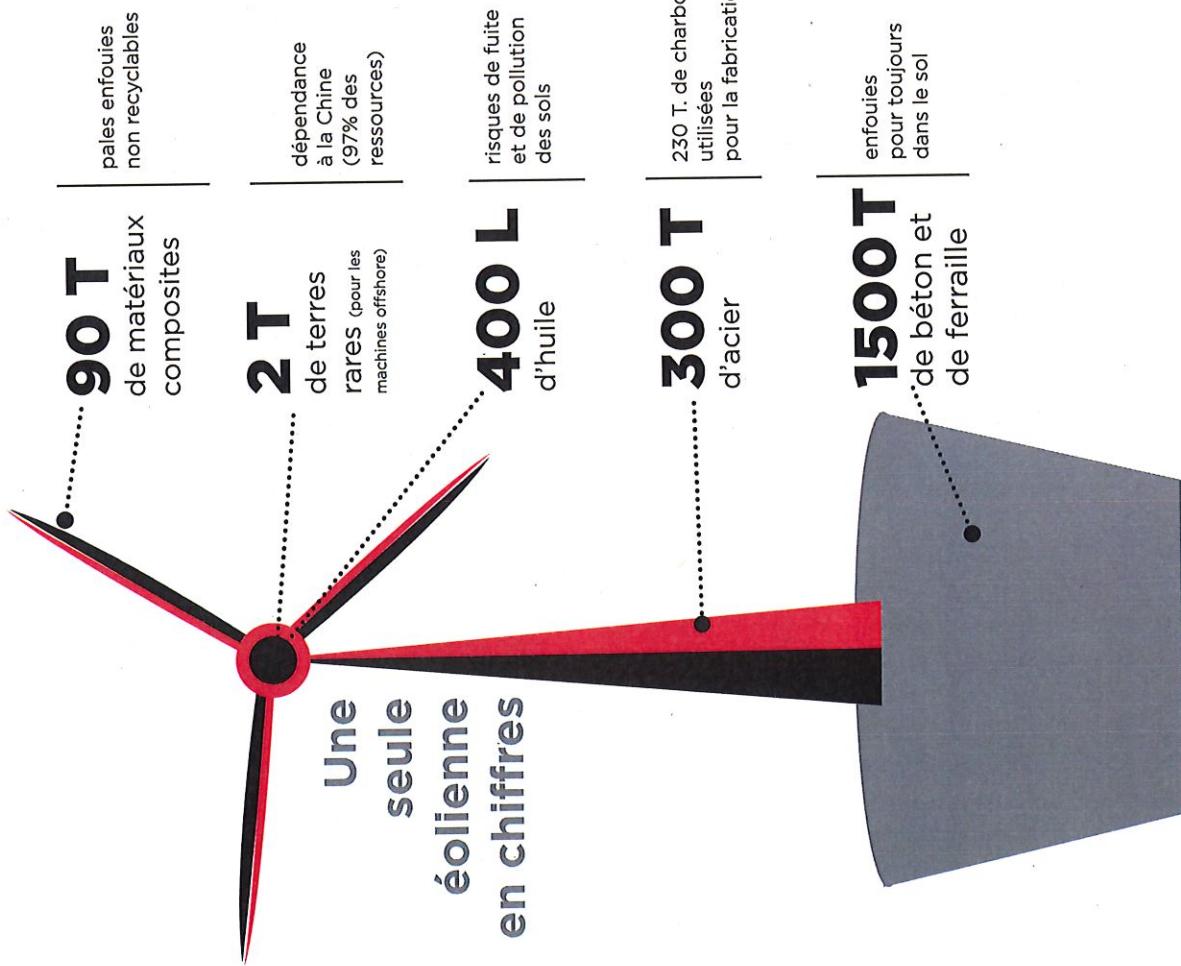
## Ni pour les consommateurs

L'éolian contribue à faire flamber le prix de l'électricité. Nos factures comportent des taxes et contributions (CSPE, CTA, TURPE) qui financent leur implantation, leur production ainsi que les travaux sur le réseau pour les intégrer. En dix ans cette politique a fait augmenter nos factures de 50%.

## Ni pour l'emploi

Les éoliennes sont pour la plupart concues et fabriquées à l'étranger et leur implantation emploie principalement une main d'œuvre venue d'ailleurs. Restent quelques rares emplois de maintenance.





## Les nuisances riveraines

**BRUIT ENTÈTANT**  
Un bruit de moteur en fond sonore et des sifflements persistants et répétitifs.

**ACOUPHÈNES**  
Fini le silence dans les oreilles, bonjour les prises de tête.

**TROUBLES**  
du comportement et de santé inexplicables chez les hommes comme chez les animaux

**INSOMNIES**  
Le bruit, les infrasons, les effets électromagnétiques perturbent le sommeil des riverains à des kilomètres à la ronde.

**EFFECTS STROBOSCOPIQUES**  
Le clignotement de l'ombre des pales projetée sur les paysages et dans les maisons crée des effets indésirables.

**PROJECTIONS DANGEREUSES**  
de pales et du rotor en cas d'incendie et de glace en hiver.

## Les effets contre-nature

### DESTRUCTION DE LA BIODIVERSITÉ

L'éolien impacte la vie sauvage (oiseaux, espèces protégées, chiroptères), rase les haies et les forêts et assèche les sols.

### DES PAYSAGES DÉFIGURÉS

des campagnes transformées en zones industrielles de jour comme de nuit.

### DES SOLS POLLUÉS

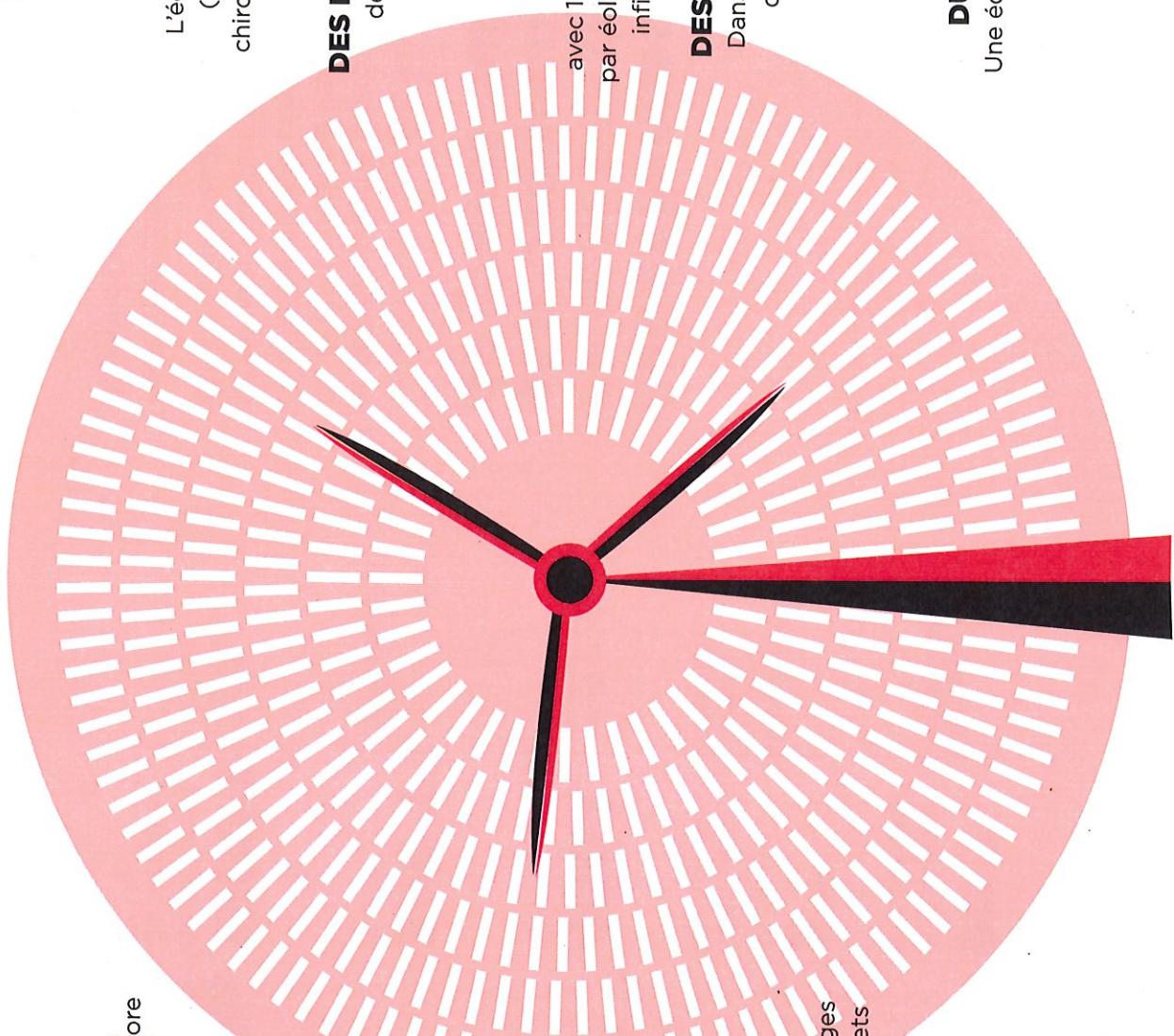
Les sols sont artificialisés avec 1500 T. de béton et ferrailles par éolienne enfouies dans les sols infiltrant les eaux souterraines.

### DES ÉLEVAGES IMPACTÉS

Dans les troupeaux on constate des pertes de performances en quantité et qualité ainsi que des mortalités et des troubles inexpliqués.

### AGGRAVATION DU RISQUE D'INCENDIE

Une éolienne interdit 100 ha pour l'intervention des avions bombardiers d'eau.



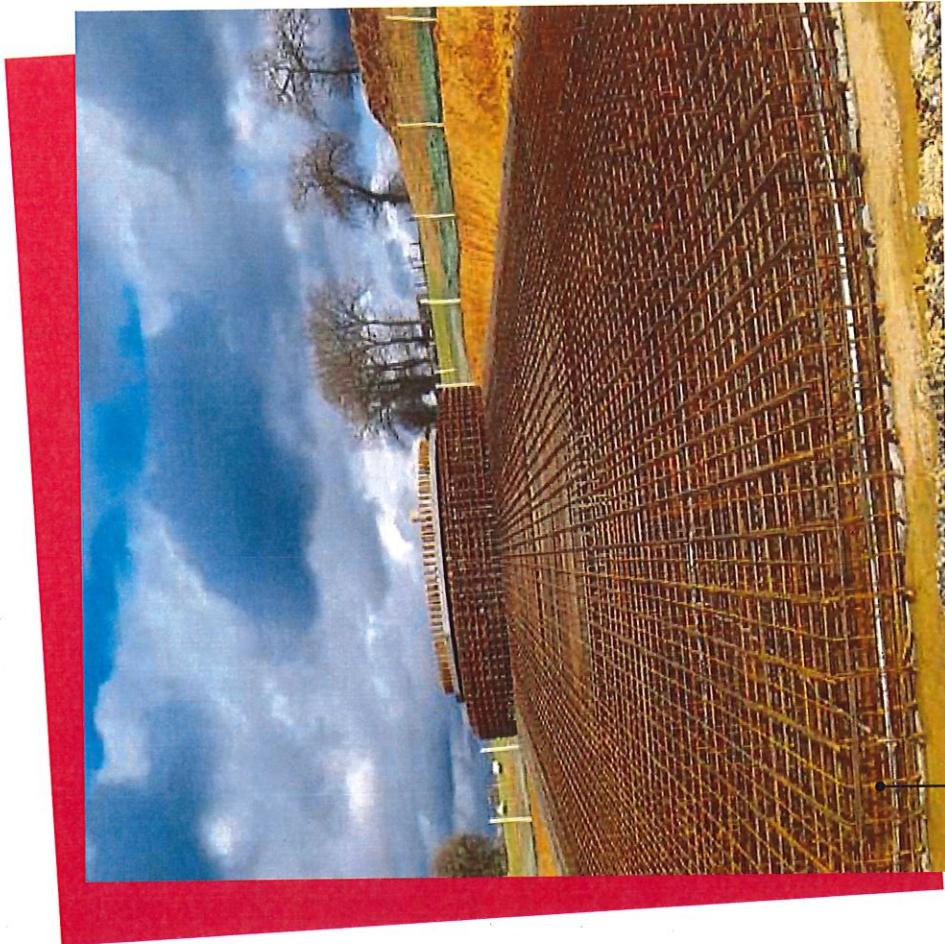
# 3000 éoliennes veulent envahir la Nouvelle-Aquitaine

dont plus de mille sont déjà en activité, en construction ou autorisées. Elles défigurent les paysages, nuisent à l'environnement, encerclent les villages, détruisent la santé des riverains, menacent le tourisme et les activités agricoles.

C'est ce constat et cette menace sur les territoires avec la prolifération des projets tous azimuts qui ont réuni 165 associations de Nouvelle-Aquitaine\*, rassemblant des milliers d'adhérents profondément attachés à l'écologie, soucieux de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, de la qualité de vie en secteur rural mais aussi du maintien de l'attrait touristique et de la sauvegarde du patrimoine de la région. Elles dénoncent devant le tribunal administratif de Bordeaux l'Objectif 51 du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) qui entérine et accélère cette prolifération inacceptable.

Cette action en justice traduit tout à la fois leur indignation, leur colère et leur détermination. Indignation devant le déni de démocratie que représente l'Objectif 51. Colère en raison des dommages irréversibles et totalement injustifiables qu'il entraînerait. Détermination à tout mettre en œuvre pour faire prévaloir la justice, leurs valeurs et l'intérêt général ainsi bafoué.

\*voir la liste en page 14



**Ce seront 1500 tonnes de béton et de ferraille**  
nécessaires à la fondation de chaque aérogénérateur  
qui seront enfouis pour toujours dans des sols rendus  
stériles.

## Avec l'éolien, on scie la branche sur laquelle on est assis

Toutes les collectivités territoriales sont à la recherche de nouvelles recettes pour nourrir leur budget. Les promoteurs le savent et arrosent tout le monde avec les miettes du gigantesque gâteau éolien. Sauf qu'en acceptant des éoliennes, elles détruisent l'attractivité de leur territoire en le massacrant avec de lourdes conséquences sur leur économie, l'emploi et leur avenir.

D'autant plus que cette promesse de rente et de bonus fiscal ne repose que sur une situation actuelle qui subventionne à outrance les industriels éoliens. Jusqu'à quand durera ce privilège scandaleux déjà dénoncé par la Cour des Comptes, des Commissions Parlementaires et des experts ?

On brade l'essentiel  
pour seulement

# 0,5%

### du budget de la Nouvelle-Aquitaine

On défigure le patrimoine naturel et historique de cette région réputée pour son art de vivre.

On détruit la biodiversité. On porte atteinte à la qualité de vie et à la santé des hommes. On déséquilibre l'économie locale... Tout ce carnage pour une énergie sous perfusion avec un rendement énergétique très faible.

# -30%

c'est la dépréciation moyenne des habitations proches d'une centrale éolienne (jusqu'à 5 km suivant la configuration). Les recettes fiscales de l'immobilier vont donc baisser, les valeurs locatives vont diminuer et les maisons et lotissements se vider.

## Pourquoi déstabiliser l'économie touristique et l'attractivité du territoire ?

La prolifération d'éoliennes menace le tourisme et nuit à l'attractivité du territoire. Qui veut vivre, passer ses vacances, se ressourcer un week-end à proximité des centrales éoliennes avec les nuisances qu'elles génèrent ?

En Nouvelle-Aquitaine, le tourisme c'est presque 10% de son PIB et 140 000 emplois directs. L'éolien c'est seulement 0,05 du PIB et, paraît-il, 1430 emplois. Décidément les chiffres n'aiment pas l'éolien !



## Des éoliennes de plus en plus inacceptables

Plus de 70% des projets éoliens sont contestés en justice. Les populations prennent conscience qu'on leur plante des éoliennes sans tenir compte de leur refus explicite de ces projets avec parfois la complicité d'élus eux aussi dupés par les promoteurs. Les riverains sont sacrifiés au nom d'une transition énergétique de moins en moins propre et transparente. Des associations se créent : au moins 2000 en France et plus de 165 en Nouvelle Aquitaine. Le climat se tend et devient électrique dans les campagnes.

Face à l'agressivité des industriels, au passage en force de l'Etat et au refus de prendre en compte le rejet massif des éoliennes, le vent tourne. Dans l'opinion, il devient évident qu'au lieu d'être une solution, l'éolien est, en fait, un problème.

**Ci-contre, quelques témoignages sur l'inacceptabilité sociale des éoliennes et l'aberrante politique énergétique →**

« Au départ, l'énergie éolienne est une très bonne idée, mais à l'arrivée, c'est une réalisation tragique. Si on disait au moins que ça permettait de fermer des centrales. Mais ce n'est pas le cas. Cela peut dénaturer des paysages pour des résultats finalement incertains ...

En bref, c'est simplement de l'habillage »

Nicolas Hulot

« Pour atteindre l'objectif de 50 % (d'électricité de source nucléaire) d'ici 2025, la France serait obligée de recourir à des centrales à charbon et à des centrales au gaz pour assurer sa sécurité d'approvisionnement, ce qui conduirait à une hausse des émissions de gaz à effet de serre. »

Court des Comptes

Rapport sur la politique de soutien aux EnR  
Mars 2018

« ... Au nom de l'exemplarité dans l'action pour le sauvegarde de la planète, on s'ingénie à détruire des paysages et bouleverser la vie des gens. On a un peu trop oublié qu'il est aussi question de l'Homme dans la politique énergétique, comme en toute politique. »

Commission Parlementaire  
Aubert (Avant-propos p.28)

Décembre 2019

« L'éolien c'est moche, ça fait du boucan, ça prend la tronche, ça rend malade, ça coûte un bras et ça ne sert à rien ! »

Pierre  
Riverain de centrale éolienne  
Novembre 2018

« Au prétexte des mesures prises en faveur des énergies renouvelables, les lobbys des éoliennes géantes se sont imposées sans que soient pris en compte le paysage et ses habitants »

Gilles Clément  
Ingénieur horticole, paysagiste, jardinier et professeur à l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles  
Janvier 2019

« Il y a vraiment un changement d'opinion au niveau national... ....Il y a une mobilisation des territoires contre l'excès d'éolien »

Dominique Bussereau  
Président de l'Assemblée des Départements  
Juin 2020

« Pour atteindre l'objectif de 50 % (d'électricité de source nucléaire) d'ici 2025, la France serait obligée de recourir à des centrales à charbon et à des centrales au gaz pour assurer sa sécurité d'approvisionnement, ce qui conduirait à une hausse des émissions de gaz à effet de serre. »

« Les éoliennes ne s'installent pas là où il y a du vent, mais là où il y a des subventions »

Christian Gerondeau  
Président délégué à la Mobilité et à l'Environnement de l'Automobile Club Association

Robert Ménard  
Maire de Béziers  
Août 2020

« Il faut mettre une bombe et tout faire péter. Y'en a ras-le-bol de ces éoliennes. »

Robert Ménard  
Maire de Béziers  
Août 2020

Christian Gerondeau  
Président délégué à la Mobilité et à l'Environnement de l'Automobile Club Association

# Les 165 associations de Nouvelle-Aquitaine opposées à l'éolien

<b>I CHARENTE</b>	A BOUT DE SOUFFLE - Voutron-Vallée-de-Tardore ADEL et ses environs - Charmant AIRE - Chirac ALPE - Roumazières APPAP - Aigre APEC - COULANGES APPY - Yviers Sauvegarde du val de Nouère - La Nouère AVSE - Souffrignac BON VENT - Brillac BRISEVENT - Saulgond CHASSONS L'ÉOLIENNE - Chasseneuil CLE - Nieul Coupe Vent - Saint-Claud ECC - Pleuville EOLE 16 - Castay EOLE ET MOI - Charras ESTRESS NORD CHARENTE - Les Adjots La croisée des vents - Barro LABEL HORIZON - Bioussac NATURGON TURGON POURRAH - Rouillet St Estephe SCEDG - Gourville SONNETTE DALARME - Cellefrouin SCEDG - Gourville RAPASSE - St-Laurent-de-Céris Protection de Saint Fraigne - Saint Fraigne	Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France 17 Collectif la Brousse - Bagnizieu (AFF, FLESSINGUE et autres) Association « Défense des Marais de l'Estuaire » Sérénité et Vigilance sur la Presquile d'Arvert Association pour la sauvegarde de l'environnement d'Arbillières et de Cire d'Aunis Association Branniance contre la Contamination éoliennes de Baignes Association du Développement durable de la Vallée du Cûre Association Preserver notre Paysage et notre Habitat sans Éoliennes Varzac Sans Nuisance Eoliennne Vent contraire sur La Boutonne Collectif Nuaille d'Aunis Collectif de Seigné Collectif pour un Estuaire Protégé sans Eoliennes Non aux éoliennes sur la CDA de la Rochelle Donouichoque - Saint-Palais-de-Négrignac Palombe 17 - Montlieu-la-Garde	Vent d'état - St Hilaire-la-Plaine Association des amis des paysages bourganiards AAPB - Royère-de-Vassivière, Bourgneuf SENECC - Sous-Parsac Gentoux Association de défense des eaux et vallées Le grand Villard - Saint-Hilaireplaine Guéret environnement Vents de Discorde 23 - Mazerat L'Environnement notre avenir - Azérables
<b>I CHARENTE-MARITIME</b>	Association Balançazaise contre l'éolien Association de Défense de l'environnement de la Saintonge romane Association de protection contre la prolifération des éoliennes Association de protection des habitants, des paysages ruraux de Cherbomnières et de ses environs Association de Protection des Habitants et des Paysages ruraux des Touches de Périgny et de ses Environns	Bien vivre à Puy du Lac Boutonne Environnement Don Quichotte Epargnes mon village Stop Epile Anais 17	Bien vivre à Puy du Lac Boutonne Environnement Don Quichotte Epargnes mon village Stop Epile Anais 17
<b>I CREUSE</b>	Soulier commune de Janaiillat - Janaiillat Mont de Transet vent debout - Mansat et la Courrière Thauron Association Qualité de la Vie à Azême Adpguérétos - Saint-Fiel Vie-vent-en-créuse - Glénic Pionnat vent libre - Pionnat, Saint-Laurent Vent de discorde - Mazerat Janaiillat Saint Dizier-Masbaraud Azérables Saint-Marien Bussières St Georges Saint-Pierre-Le-Bost Boussac Combraille Creuse attractive - Chambonchard, Eaux-les-Bains, Fontanières	Soulier commune de Janaiillat - Janaiillat Mont de Transet vent debout - Mansat et la Courrière Thauron Association Qualité de la Vie à Azême Adpguérétos - Saint-Fiel Vie-vent-en-créuse - Glénic Pionnat vent libre - Pionnat, Saint-Laurent Vent de discorde - Mazerat Janaiillat Saint Dizier-Masbaraud Azérables Saint-Marien Bussières St Georges Saint-Pierre-Le-Bost Boussac Combraille Creuse attractive - Chambonchard, Eaux-les-Bains, Fontanières	
<b>I DEUX-SÈVRES</b>	Vent debout - association de défense de l'environnement de la vallée du Briou Vent de Contraste en Pays d'aunis et du Pays des Vals de Saintonge Collectif Nachamp Préserve nos villages et notre terre Pas de Vent en Haute-Saintonge Villeneuve la Comtesse Environnement Protégeons nos Paysages de Charente et Charente Maritime	Vent debout - association de défense de l'environnement de la vallée du Briou Vent de Contraste en Pays d'aunis et du Pays des Vals de Saintonge Collectif Nachamp Préserve nos villages et notre terre Pas de Vent en Haute-Saintonge Villeneuve la Comtesse Environnement Protégeons nos Paysages de Charente et Charente Maritime	
<b>I GIRONDE</b>	A BOUT DE SOUFFLE - Voutron-Vallée-de-Tardore ADEL et ses environs - Charmant AIRE - Chirac ALPE - Roumazières APPAP - Aigre APEC - COULANGES APPY - Yviers Sauvegarde du val de Nouère - La Nouère AVSE - Souffrignac BON VENT - Brillac BRISEVENT - Saulgond CHASSONS L'ÉOLIENNE - Chasseneuil CLE - Nieul Coupe Vent - Saint-Claud ECC - Pleuville EOLE 16 - Castay EOLE ET MOI - Charras ESTRESS NORD CHARENTE - Les Adjots La croisée des vents - Barro LABEL HORIZON - Bioussac NATURGON TURGON POURRAH - Rouillet St Estephe SCEDG - Gourville SONNETTE DALARME - Cellefrouin SCEDG - Gourville RAPASSE - St-Laurent-de-Céris Protection de Saint Fraigne - Saint Fraigne	A BOUT DE SOUFFLE - Voutron-Vallée-de-Tardore ADEL et ses environs - Charmant AIRE - Chirac ALPE - Roumazières APPAP - Aigre APEC - COULANGES APPY - Yviers Sauvegarde du val de Nouère - La Nouère AVSE - Souffrignac BON VENT - Brillac BRISEVENT - Saulgond CHASSONS L'ÉOLIENNE - Chasseneuil CLE - Nieul Coupe Vent - Saint-Claud ECC - Pleuville EOLE 16 - Castay EOLE ET MOI - Charras ESTRESS NORD CHARENTE - Les Adjots La croisée des vents - Barro LABEL HORIZON - Bioussac NATURGON TURGON POURRAH - Rouillet St Estephe SCEDG - Gourville SONNETTE DALARME - Cellefrouin SCEDG - Gourville RAPASSE - St-Laurent-de-Céris Protection de Saint Fraigne - Saint Fraigne	A BOUT DE SOUFFLE - Voutron-Vallée-de-Tardore ADEL et ses environs - Charmant AIRE - Chirac ALPE - Roumazières APPAP - Aigre APEC - COULANGES APPY - Yviers Sauvegarde du val de Nouère - La Nouère AVSE - Souffrignac BON VENT - Brillac BRISEVENT - Saulgond CHASSONS L'ÉOLIENNE - Chasseneuil CLE - Nieul Coupe Vent - Saint-Claud ECC - Pleuville EOLE 16 - Castay EOLE ET MOI - Charras ESTRESS NORD CHARENTE - Les Adjots La croisée des vents - Barro LABEL HORIZON - Bioussac NATURGON TURGON POURRAH - Rouillet St Estephe SCEDG - Gourville SONNETTE DALARME - Cellefrouin SCEDG - Gourville RAPASSE - St-Laurent-de-Céris Protection de Saint Fraigne - Saint Fraigne
<b>I HAUTE-VIENNE</b>	A BOUT DE SOUFFLE - Voutron-Vallée-de-Tardore ADEL et ses environs - Charmant AIRE - Chirac ALPE - Roumazières APPAP - Aigre APEC - COULANGES APPY - Yviers Sauvegarde du val de Nouère - La Nouère AVSE - Souffrignac BON VENT - Brillac BRISEVENT - Saulgond CHASSONS L'ÉOLIENNE - Chasseneuil CLE - Nieul Coupe Vent - Saint-Claud ECC - Pleuville EOLE 16 - Castay EOLE ET MOI - Charras ESTRESS NORD CHARENTE - Les Adjots La croisée des vents - Barro LABEL HORIZON - Bioussac NATURGON TURGON POURRAH - Rouillet St Estephe SCEDG - Gourville SONNETTE DALARME - Cellefrouin SCEDG - Gourville RAPASSE - St-Laurent-de-Céris Protection de Saint Fraigne - Saint Fraigne	A BOUT DE SOUFFLE - Voutron-Vallée-de-Tardore ADEL et ses environs - Charmant AIRE - Chirac ALPE - Roumazières APPAP - Aigre APEC - COULANGES APPY - Yviers Sauvegarde du val de Nouère - La Nouère AVSE - Souffrignac BON VENT - Brillac BRISEVENT - Saulgond CHASSONS L'ÉOLIENNE - Chasseneuil CLE - Nieul Coupe Vent - Saint-Claud ECC - Pleuville EOLE 16 - Castay EOLE ET MOI - Charras ESTRESS NORD CHARENTE - Les Adjots La croisée des vents - Barro LABEL HORIZON - Bioussac NATURGON TURGON POURRAH - Rouillet St Estephe SCEDG - Gourville SONNETTE DALARME - Cellefrouin SCEDG - Gourville RAPASSE - St-Laurent-de-Céris Protection de Saint Fraigne - Saint Fraigne	A BOUT DE SOUFFLE - Voutron-Vallée-de-Tardore ADEL et ses environs - Charmant AIRE - Chirac ALPE - Roumazières APPAP - Aigre APEC - COULANGES APPY - Yviers Sauvegarde du val de Nouère - La Nouère AVSE - Souffrignac BON VENT - Brillac BRISEVENT - Saulgond CHASSONS L'ÉOLIENNE - Chasseneuil CLE - Nieul Coupe Vent - Saint-Claud ECC - Pleuville EOLE 16 - Castay EOLE ET MOI - Charras ESTRESS NORD CHARENTE - Les Adjots La croisée des vents - Barro LABEL HORIZON - Bioussac NATURGON TURGON POURRAH - Rouillet St Estephe SCEDG - Gourville SONNETTE DALARME - Cellefrouin SCEDG - Gourville RAPASSE - St-Laurent-de-Céris Protection de Saint Fraigne - Saint Fraigne
<b>I LANDES</b>	Rion-Environnement - Rion-des-Landes SOS Désastre Éolien - Sindères	Rion-Environnement - Rion-des-Landes SOS Désastre Éolien - Sindères	Rion-Environnement - Rion-des-Landes SOS Désastre Éolien - Sindères
<b>I LOT-ET-GARONNE</b>	Courant Citoyen Alternatif - Paulhiac	Courant Citoyen Alternatif - Paulhiac	Courant Citoyen Alternatif - Paulhiac
<b>I DEUX-SÈVRES</b>	A.D.E.P.A.A. - Amuré ASSOCIATION ENVIRONNEMENT - Échiré, Cherveux THOUET, ET LEURS ENVIRONS - St-Martin-de-Sanzay NOTRE ENVIRONNEMENT A LUZAY NATURE ET VIE SUR LES COMMUNES DE SAIPRÈS, PENPPA - Nesson ALTESS - 87 - St-Pardoux, Roussac, St-Symphorien-sur-Couze VENT JUSTE - Saint Mathieu ADN - Rancon, Baledent, Roussac Energie-Solidarité-Culture - Domps Robin des Vents : Collectif de Haute-Vienne	A.D.E.P.A.A. - Amuré ASSOCIATION ENVIRONNEMENT - Échiré, Cherveux THOUET, ET LEURS ENVIRONS - St-Martin-de-Sanzay NOTRE ENVIRONNEMENT A LUZAY NATURE ET VIE SUR LES COMMUNES DE SAIPRÈS, PENPPA - Nesson ALTESS - 87 - St-Pardoux, Roussac, St-Symphorien-sur-Couze VENT JUSTE - Saint Mathieu ADN - Rancon, Baledent, Roussac Energie-Solidarité-Culture - Domps Robin des Vents : Collectif de Haute-Vienne	A.D.E.P.A.A. - Amuré ASSOCIATION ENVIRONNEMENT - Échiré, Cherveux THOUET, ET LEURS ENVIRONS - St-Martin-de-Sanzay NOTRE ENVIRONNEMENT A LUZAY NATURE ET VIE SUR LES COMMUNES DE SAIPRÈS, PENPPA - Nesson ALTESS - 87 - St-Pardoux, Roussac, St-Symphorien-sur-Couze VENT JUSTE - Saint Mathieu ADN - Rancon, Baledent, Roussac Energie-Solidarité-Culture - Domps Robin des Vents : Collectif de Haute-Vienne



165 associations écologistes de Nouvelle-Aquitaine qui s'opposent à la multiplication des éoliennes

CHARENTE-MARITIME

165 associations écologistes s'opposent à la multiplication des éoliennes

EN RÉGION

Les anti-éoliens attaquent la Région

SUD OUEST

DORDOGNE

Ils perdent tout dans l'incendie de leur maison

SARLAT

Indemnités des élus : Conseil municipal tendu

LE FIGARO

Éoliennes : les opposants durcissent leur combat

Tempête contre les éoliennes de la région

imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

Le Conseil régional avait voté une mesure en faveur de la prolifération des éoliennes II

Objectif : augmenter de 150 % la production d'électricité par le vent d'ici 2030

## Des éoliennes leur sont tombées sur la tête

MAZEYROLLES Un projet d'implantation de huit éoliennes met seraient dessous dessous ce village du Périgord noir de 300 âmes

« C'est abominable ! Des éoliennes ont été installées dans une belle vallée, pour venir gâcher une belle vallée. Les habitants étaient mécontents, mécontents, alors nous avons fait faire pour venir gâcher une belle vallée. »

